

24 rue du 22 novembre  
67000 Strasbourg (S)  
Tour de l'Europe  
24ème étage, 3bd de l'Europe  
68100 Mulhouse (M)

Tél (S) : 03 88 24 84 00  
Tél (M) : 03 89 46 25 02

Mail (S) : association67@themis.asso.fr  
Mail (M) : themis.mulhouse@wanadoo.fr  
Site : www.grainedecitoyen.fr

Contact (M) : Monia  
ZOGHLAMI (juriste)

S : Strasbourg  
M : Mulhouse



## THEMIS

Créée en 1990, Themis est une association d'accès aux droits pour les enfants et les jeunes. Un des objectifs de l'association et de ses différentes actions est de promouvoir l'application effective de la Convention Internationale des droits de l'enfant. Outre l'accès aux droits et la promotion de cette Convention Internationale, l'association participe à la réflexion politique concernant les droits de l'enfant à travers le Réseau National d'Associations d'Accès aux Droits des Jeunes créé en 2000. Elle assure également une activité de centre de documentation et de formation sur les droits des enfants et des jeunes.

### → Missions générales

- ▶ Promouvoir les droits de l'enfant et la Convention Internationale des droits de l'enfant
- ▶ Favoriser l'accès aux droits des enfants et des jeunes
- ▶ Aide aux mineurs victimes<sup>1</sup> (accueil et soutien psychologique)
- ▶ Médiation Parents Enfants
- ▶ Accompagnement des jeunes dans les procédures disciplinaires scolaires
- ▶ Mise en œuvre de programmes d'éducation à la loi et la citoyenneté

### → Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Tous les domaines de la vie quotidienne : Emploi, Logement, Santé, Education, Accès aux biens et aux services (par exemple : accès aux loisirs, aux services publics, aux services bancaires...).

### → Modes d'intervention

- ▶ **Informier, Orienter**
  - ▶ Informer généralement sur les discriminations
  - ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
  - ▶ Orienter vers la ou les structures (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
  - ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou une action en justice
- ▶ **Proposer une médiation sociale** entre la personne et l'employeur mis en cause
  - ▶ nouer un dialogue
  - ▶ trouver une solution alternative avant l'action en justice
  - ▶ rappeler la loi à l'employeur mis en cause

### ▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, Halde, Inspection du travail, Procureur de la république...) c'est à dire aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier.
- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée pour rassembler l'ensemble des pièces, pour aider à rassembler les preuves
- ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives (Relais avec l'avocat, préparation et accompagnement aux entretiens et/ou aux audiences en cas de médiation ou de procès...)
- ▶ Information éventuelle du défenseur des enfants

### ▶ Soutien psychologique

### → Zone géographique d'intervention

- ▶ Alsace

### → Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public, en particulier les jeunes de 0 à 25 ans, ainsi que les parents pour toute question concernant leurs enfants et leurs droits

### → Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone ou par écrit (via un courrier postal ou électronique)
- ▶ Accueil du public aux horaires d'ouverture, de 9h à 12h et de 14h00 à 18h<sup>2</sup>
- ▶ Entretien sur rendez-vous uniquement

### → A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

### → Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Participation à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté) du Bas-Rhin
- ▶ Travail de prévention par des actions collectives au sein des établissements scolaires, des centres socioculturels et des différentes structures qui accueillent les jeunes. L'association utilise des supports qui traitent plus spécifiquement de la discrimination (comme la vidéo De la discrimination dans les loisirs ? COPEC 67) et fait intervenir des avocats, magistrats ou pédagogues
- ▶ Organisation de temps de réflexion et d'échanges sur la promotion des droits de l'enfant au travers de groupes de travail et de conférences.

<sup>1</sup> Themis est une association agréée et conventionnée avec le ministère de la Justice

<sup>2</sup> En dehors des situations d'urgence (aide aux victimes), il est recommandé de prendre RDV par téléphone.

